

Conducteur(trice) d'Equipements Industriels | CQP

Branche professionnelle Textile

Code RNCP : RNCP34400 / Date d'échéance : 24-01-2023

Objectifs & Contenu

Reconnaître la qualification de « Conducteur d'Equipements Industriels », et les différentes activités qui composent son périmètre.

Les activités et compétences suivantes sont à maîtriser :

Préparation, le réglage d'un équipement industriel et la réalisation de la maintenance de 1^{er} niveau.

Bloc 1 de compétences : RNCP 34400BC01

- Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires,
- Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste,
- Entretien et maintenir les systèmes et matériels conduits.

Réalisation et suivi de la production sur un équipement industriel.

Bloc 2 de compétences : RNCP 34400BC02

- Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites,
- Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites,
- Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste,
- Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine.

Suivi de la fabrication et communication avec son environnement de travail pour le(la) conducteur(trice) d'équipements industriels.

Bloc 3 de compétence : RNCP 34400BC03

- Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies.

Chaque bloc de compétences peut faire l'objet d'une validation partielle.

Le CQP Conducteur d'Equipement Industriel peut-être obtenu par capitalisation des blocs de compétences.

Public concerné

Salarié en poste en entreprise ou amenés à conduire, surveiller une ou un ensemble de machines industrielles, à poursuivre une production selon les indications du dossier de production et/ou consignes.

Prérequis

Maîtrise des savoirs de base, lecture et écriture. Minimum de 1 an d'expérience en industrie Textile et/ou Habillement

Durée de l'évaluation

6 heures de positionnement initial
2 heures d'évaluation finale après formation

Durée du parcours

Variable selon résultats du positionnement
Si parcours complet : 210 H.

Dates

Nous consulter

Coût de l'évaluation

100 € HT/heure par candidat

Coût total :

600 € HT/personne – pour le positionnement
100 € HT/personne – pour l'évaluation finale

Coût de la formation

Selon durée, sur la base de 1250 € HT / groupe / jour
Groupe de 5 personnes minimum

Lieu

Dans votre entreprise

Méthodes pédagogiques

Méthode active favorisant les échanges, alternant travaux d'applications pratiques, mises en situations professionnelles, apports de connaissances.

Supports pédagogiques

Power-point.
Films, vidéos,
Matériel et documentation interne,
Document de synthèses illustré.

Conducteur(trice) d'Equipements Industriels | CQP

Démarche d'évaluation

Positionnement en 4 temps

Pour déterminer les capacités et savoir-faire du salarié, son potentiel, ses besoins en formation :

1. Livret du candidat
2. Questionnaire technique
3. Observation au poste de travail (réelle ou simulée)
4. Entretien technique final

Ces 4 étapes sont menées par un binôme composé d'un évaluateur professionnel expert métier et d'un évaluateur interne professionnalisé à la démarche.

Résultat du positionnement | 2 options

1. Le salarié maîtrise toutes les compétences

Dossier soumis directement à la certification en jury paritaire national.

Décision du jury paritaire d'attribuer le CQP.

2. Le salarié ne maîtrise pas toutes les compétences

Préconisation d'un parcours de formation individualisé en rapport avec les capacités à acquérir dans le périmètre de qualification du CQP.

- Durée maximale du parcours : 210 heures

Passage d'un second positionnement.

Présentation du dossier au jury paritaire national

Méthode d'évaluation

L'approche évaluative est en rapport avec le métier exercé et adaptée en fonction des produits et des procédures utilisés dans l'entreprise (adaptation de la grille d'observation au poste de travail)

Validation du CQP

Présentation du dossier devant le jury paritaire pour validation et attribution de la certification par la branche professionnelle textile UIT.

Cette formation est accessible par la VAE (nous contacter) et éligible au CPF (compte personnel de formation) /

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

